

## COMITE SYNDICAL DU MARDI 20 DECEMBRE 2022

Le mardi 20 décembre deux mille vingt deux à 11H00, le Comité du Syndicat Mixte d'Aménagement de la Vallée de la Durance régulièrement convoqué selon les dispositions de l'article 11 du règlement intérieur, s'est réuni à Mallemort sous la présidence de **Monsieur Yves WIGT en formation générale**, après la séance du 13 décembre 2022 durant laquelle il a été constaté que le quorum n'était pas atteint.

**Le Président en tant que représentant d'une intercommunalité dispose d'une voix.**

FORMATION GENERALE		
Nombre de membres		
Inscrits	Présents et représentés	Votants
103	12	12
Quorum non exigé (art 11)		Sans objet
Total des voix (P16)		16
Majorité absolue		9

### ETAIENT PRESENTS :

11 représentants des intercommunalités adhérentes disposant d'une voix chacun :

- MM. | **Guy ALBRAND**, délégué de la Communauté de Communes Serre Ponçon Val d'Avance  
**Roland CARLIER**, délégué de la Communauté d'Agglomération Luberon Monts de Vaucluse  
**Serge CURNIER**, délégué de la Communauté d'Agglomération Terre de Provence  
**Louis-Pierre FABRE**, délégué de la Communauté d'Agglomération Terre de Provence  
**Philippe GINOUX**, délégué de la Métropole Aix Marseille Provence
- Mme | **Sophie HOSTALERY**, délégué de la Communauté d'Agglomération du Grand Avignon
- MM. | **Yves PICARDA**, délégué de la Communauté d'Agglomération Terre de Provence  
**Jean-Louis ROBERT**, délégué de la Communauté Territoriale du Sud Luberon  
**André ROUSSET**, délégué de la Communauté d'Agglomération Luberon Monts de Vaucluse  
**Mireille SUEUR**, déléguée de la Communauté d'Agglomération Luberon Monts de Vaucluse  
**Yves WIGT**, délégué de la Métropole Aix Marseille Provence

1 représentant du département de Vaucluse disposant de 5 voix :

- Mme | **Noëlle TRINQUIER**

### ASSISTAIENT EGALEMENT A CETTE REUNION :

- MM. | **Julien GOBERT**, SMAVD  
**Roland GIRAUD**, délégué suppléant de la Commune de Villeneuve

REÇU EN PREFECTURE

le 23/12/2022

Application agréée E-legalite.com

99\_DE-084-2584 023 04-20221220-DELIB\_2022\_



Délibération n° 2022-73  
Formation Générale

## REUNION DU COMITE SYNDICAL DU MARDI 20 DECEMBRE 2022

---

### *Observatoire – programme du suivi écologique pour 2023*

---

L'Observatoire de la Durance permet au SMAVD de mesurer à la fois l'efficacité des actions menées et de disposer d'une veille sur l'état de conservation des espèces les plus patrimoniales de Durance. L'ensemble des suivis est mené dans le cadre d'un effort de mutualisation avec les partenaires et dans une perspective opérationnelle de réalisation d'actions de gestion ou d'évaluation de ces dernières.

En 2023 cette dynamique est poursuivie en reconduisant le suivi engagé sur les espèces représentant des enjeux forts à majeurs dans le site Natura 2000 de la Durance.

La valorisation et le porter à connaissance des résultats de ces suivis constituent également un objectif fort de cette opération ; un état actualisé des suivis engagés et des résultats obtenus sous la forme d'un rapport de synthèse à visée technique et scientifique est en cours de rédaction. Il est également prévu de diffuser, vers un public élargi, un bulletin annuel de la biodiversité en Durance avec une visibilité forte via les outils et plateformes de communication du SMAVD. Le suivi écologique en 2023 porte ainsi sur trois compartiments clés :

#### **1. Les oiseaux du lit vif marqueurs de la biodiversité spécifique de la rivière en tresse**

La Sterne pierregarin est une espèce emblématique qui niche sur les bancs de graviers. Elle n'est présente qu'en Basse Durance (aval de Cadarache). Elle niche également sur le radeau mis à sa disposition sur une ancienne gravière du Puy-Sainte-Réparate en 2017.

La population durancienne est particulièrement menacée. Les colonies sont très peu nombreuses et pas toujours facile à déceler. Leurs localisations fluctuent en fonction de la morphologie du cours d'eau.

Une descente en canoé est nécessaire pour obtenir une vision exhaustive de la population. Le succès reproducteur de chaque colonie de Sterne sera ainsi particulièrement étudié cette année en complétant les observations depuis les berges. Par cette technique, l'ensemble des colonies de reproduction du Guêpier d'Europe et de l'Hirondelle de rivage sera également décompté.

La localisation des colonies d'oiseaux coloniaux dans le cadre de ce suivi permettra également au SMAVD de les matérialiser sur le terrain avec des panneaux invitant les promeneurs à ne pas s'approcher.

## **2. Les colonies de chauves-souris**

Une importante colonie de reproduction de Murin à oreilles échancrées ainsi qu'une colonie de Grand/Petit murin a été découverte en 2014 dans le tablier du pont de Cadenet. Grâce à l'aide technique du Conseil Départemental du Vaucluse, cette colonie a pu être protégée de tout dérangement humain en sécurisant l'accès au tablier.

Le Murin à oreilles échancrées chasse dans les ripisylves de Durance dans un rayon de l'ordre de 10 km. Les autres Murins recherchent des milieux plus ouverts. Le lit ouvert de la Durance leur est particulièrement favorable.

D'enjeu régional, il s'agira de compter en 2023 le nombre de femelles allaitantes et d'évaluer le succès reproducteur.

## **3. L'Apron du Rhône, espèce emblématique de la Durance mondialement menacé**

L'Apron du Rhône est une espèce endémique mondiale du bassin du Rhône qui bénéficie d'un Plan National d'Action.

Sur l'axe Durance, EDF a porté pendant de longues années la maîtrise d'ouvrage du suivi de l'espèce notamment dans le cadre des études sur la réhausse du débit réservé et des pulses de décolmatage. Ces suivis étant arrivés à échéance en 2019, le SMAVD et les partenaires techniques du PNA ont souhaité poursuivre cet important travail.

Ce suivi de l'Apron du Rhône s'inscrit dans le cadre de la mise en œuvre du nouveau plan national d'actions en faveur de l'apron du Rhône 2020-2030.

L'objectif du suivi Apron, qui s'insère également dans les objectifs du PNA Apron, est d'avoir une vision qualitative et quantitative de l'évolution de la population d'Apron sur la Durance.

## **4. Partenariats et plan de financement :**

Ces suivis auront lieu comme chaque année dans le cadre des conventions avec nos partenaires (LPO, Groupe Chiroptère de Provence, Maison Régionale de l'Eau et Université d'Aix Marseille Provence).

Le budget prévisionnel des suivis écologiques 2023 est de 40 000 € HT.

Les partenaires financiers de ces suivis sont l'Agence de l'Eau, les Conseil Départementaux des Bouches-du-Rhône et de Vaucluse, EDF, le SMAVD assumant les 20% d'autofinancement.

Le plan de financement validé par les partenaires est le suivant :

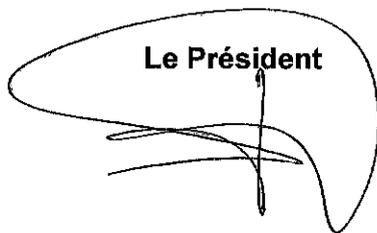
- AERMC : 20 % soit 8 000 €HT
- CD84 : 20 % soit 8 000 €HT
- CD13 : 20% soit 8 000 €HT
- EDF : 20 % soit 8 000 €HT
- SMAVD : 20 % soit 8 000 €HT

**Le Comité Syndical,  
Après en avoir délibéré,  
A l'unanimité,**

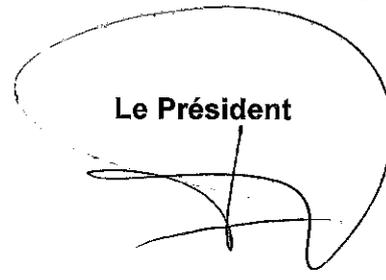
APPROUVE les projets tels que présentés, leur programme et leur enveloppe,

AUTORISE le Président à les mettre en œuvre, à prendre tout acte et à solliciter toutes les aides dans ce cadre.

CERTIFIE EXECUTOIRE, LE 22 DEC. 2022

Le Président  
  
Yves WIGT



Le Président  
  
Yves WIGT

REÇU EN PREFECTURE

le 23/12/2022

Application agréée E-legalite.com

99\_DE-084-2584 023 04-20221220-DELIB\_2022\_